

REGISTRE DES CITOYENS DU MONDE

विश्व-नागरों की आदर्श शक्ति संस्था
INTERNATIONAL REGISTRY OF WORLD CITIZENS
WELTBÜRGERREGISTER
REGISTRO DE LOS CIUDADANOS DEL MUNDO



www.recim.org

الرجسٲر العرل آلرل عرل العرل
INTERNATIONALS WELTBÜRGER-REGISTRIER
REGISTRO INTERNAZIONALE DI CITTADINI DEL MONDO
REGISTRO LIBRO DE LA MONDOCIUDADANOS

*Notre sécurité et notre bien être sont liés à la sécurité et au bien-être de toutes les villes et communes du monde.
(Charte de mondialisation votée en 1949 par la ville de Cahors et par plus de 1000 communes dans le monde.)*

MONDIALISATIONS

Conseil Mondial des Communes et Villes Mondialisées

Réunion du 28 mars 2009 à Paris, université de Créteil

Présence : Roger Winterhalter, Brigitte Carraz, Jean Claude Loewinski, Daniel et Odile Durand, Alain Bal, Stevens Chellum, Marie-Françoise Lamperti, Vincent Peingnez, Landing Niassy, sa fille, étudiante à Lyon et un autre sénégalais représentant les communes de Boulock (Gambie) et Kouram (Sénégal)

Ont été invités les représentants de 35 communes mondialisées parmi les plus récentes ;

Excuses des Communes de Chelles (FR77), Saint-Nolff (FR56), Kunheim (FR68), Hiroshima (JP), Kashusha (CD), St-Niklaas (BE)

Animateurs : Daniel Durand et Roger Winterhalter

Secrétaire de séance : Brigitte Carraz

En ouverture, Daniel Durand résume l'histoire des mondialisations et présente l'évolution structurelle toute récente.

1949 a été à la fois l'année de la création du Registre International des Citoyens du Monde (annoncé le 1^{er} janvier et statuts déposés le 27 juillet 1949), et celle au cours de laquelle plusieurs communes se sont déclarées Territoires mondiaux liés à la communauté mondiale. Cahors a été la première le 20 juillet 1949. Ces deux faits majeurs dans l'histoire du mondialisme ont pour auteurs le Centre de Recherche et d'Expression Mondialiste (CREM) et le Secrétariat des Citoyens du Monde dirigé par Robert Sarrazac avec Gary Davis pour porte-parole. Au début des années 50 le Secrétariat des Citoyens du Monde a cessé d'exister ; cependant le Registre des Citoyens du Monde a continué de fonctionner, tandis que la dynamique des mondialisations de communes s'est poursuivie jusqu'en octobre 1958 en France. Puis le mouvement a été imité au Japon de 1957 à 1971, au Canada et aux Etats Unis de 1967 à 1975.

En 1966 avaient été créés au Japon un Conseil Mondial pour les Mondialisations, dont le siège était à Hiroshima, et un Conseil Japonais des Villes Mondialisées dont le siège était à Kyoto. Ces deux organisations ne sont plus que des souvenirs archivés dans les mairies concernées.

En France le mouvement a repris en 1971 par la mondialisation de Orval (Cher), et une commission des mondialisations a, depuis lors, existé liée à l'activité de Roger et Renée Volpellière, Henri Cainaud, Georges Mary, Guy et Renée Marchand, Bernard Muet, Danièle Charier, Claude Tellier et autres. Depuis plus de 10 ans, c'est Roger Winterhalter qui anime cette commission avec des succès tout à fait remarquables : Lutterbach, St-Nolff, Chelles, Lehacourt, Grambois (France) , Boulock (Gambie) Gjilan (Kosovo), Dario (Nicaragua), Kalonge, Kashusha, Mbanza Ngungu, Muchungiko, Chegera (Congo R.D.), Kohé (Togo), Stabroek (Belgique) etc....

Sur proposition du Bureau du Registre des Citoyens du Monde en date du 29 avril 2008, et acceptée par la Commission le 28 octobre 2008, cette dernière constitue désormais une **branche d'activité du Registre**.

L'historique de la période 1949 – 1971 a été distribué aux personnes présentes. Il sera joint au compte-rendu. (c'est le texte de la brochure n° 13, intégrée à la Somme Mondialiste, volume I, reproduit et mis à jour sur Internet à la page : <http://www.recim.org/dem/br13fr.htm>)

Actuellement, nous comptons 974 communautés territoriales mondialisées.

Cependant, la révision en cours de l'annexe 2 du règlement du Congrès des Peuples, a conduit le Registre à pousser plus loin la réorganisation. Alors que la Commission des Mondialisations était constituée uniquement de Citoyens du monde intéressés, **le nouveau texte prévoit que les communautés géographiques appelées à voter au Congrès des Peuples soient effectivement représentées par délégation au sein des groupes de travail. Ce nouveau texte rejoint la conclusion de la brochure 13 : « Il est urgent que toutes les villes qui se sont mondialisées se rassemblent en un Conseil »**

Une proposition a donc été soumise au Conseil d'Administration du Registre de **transformer la Commission des Mondialisations en un Conseil représentatif des communautés géographiques mondialisées** afin de les rendre parties-prenantes du développement des activités qui les concernent. Cette proposition a été acceptée par vote organisé par correspondance qui a obtenu 19 voix pour, une voix contre et une abstention. (sur 25 votants potentiels). La réunion de ce samedi 28 mars 2009 a donc pour objet de commencer à donner du sens et un contenu à ce Conseil représentatif.

les mondialisations les plus récentes sont celles indiquées en introduction, la dernière en date étant celle de Chegera (République Démocratique du Congo) le 26 mai 2008.

Débat autour de la spécificité de la commune mondialisée.

Par rapport aux autres réseaux existants, qu'est ce que nous apportons comme différence ou comme complémentarité à ce qui existe déjà ?

Maires pour la Paix : il est distribué à chaque personne présente un document, ici en annexe au compte-rendu. L'initiative vient d'Hiroshima, qui est également une commune mondialisée.. L'initiative est relayée en France par l'Institut Hiroshima Nagasaki, dont le siège est à la mairie de Malakoff. Daniel Durand a rencontré à ce sujet M. Michel Cibot. Maires pour la Paix mène actuellement une campagne intitulée « Vision 2020 » date à laquelle elle demande la fin du démantèlement des armements nucléaires. Maires pour la Paix représente environ 1600 villes adhérentes dans 120 pays..[Ces chiffres en rappellent d'autres qui nous concernent : les communes mondialisées sont au nombre de 974, et les citoyens du monde enregistrés sont de 114 pays.] **Maires pour la Paix travaille dans le monde tel qu'il est, c'est-à-dire qu'il ne s'écarte pas de la vision internationaliste actuelle. Il n'a pas la vision mondialiste qui est la nôtre. Ainsi Maires pour la Paix propose que les jeux olympiques de 2020 aient lieu dans un État dénucléarisé. De notre côté, nous préférerions les Jeux Mondiaux de la Paix dans laquelle il n'y a pas de compétition entre les États, et nous pensons que les objectifs de Maires Pour la Paix ne peuvent être atteints qu'avec le développement de la démocratie au niveau mondial et supranational.**

Cités et gouvernements locaux unis. Un document est distribué à chaque participant, ici en annexe au compte-rendu. Le siège de cette organisation est à Barcelone. Elle regroupe un certain nombre d'organisations antérieures, et notamment « Cités Unies » qui est elle-même l'ancienne Fédération Mondiale des Ville Jumelées. D'après les renseignements fournis, l'ensemble des habitants des villes participant à la CGLU équivaut à la moitié de la population mondiale, avec des budgets qui cumulés dépassent l'entendement de nos petites associations. CGLU convoque régulièrement le Congrès Mondial des Villes et cette organisation soutient l'initiative des Maires pour la Paix. Il y a une base démocratique dans cette organisation. Au niveau du discours les Citoyens du Monde peuvent s'y retrouver totalement, mais les personnalités qui participent apparaissent souvent très éloignées des populations qu'elles sont sensées représenter. Il y a beaucoup de notabilité et pas assez de participation citoyenne. Ceci dit, des collaborations sont possibles, et certainement souhaitables de part et d'autre.

Du côté des Espérantistes, on peut citer « **Villes jumelles** ». C'est une organisation dont le coordinateur actuel est un chinois vivant en Chine, dans laquelle les Espérantistes sont invités à collaborer avec les Espérantistes des villes jumelées. Il y a là ce que Heloisa appellerait des « alliés objectifs », une véritable ouverture pour des actions ou des services concrets même si cette organisation n'est pas très importante (peut-être 700 personnes)

Nom du Conseil :

Étant donné que le terme « mondialisation » prête à confusion, le Conseil admet la nécessité d'éviter ce terme. Après en avoir délibéré, le Conseil a adopté à l'unanimité moins une abstention l'appellation suivante :

« Conseil des Territoires citoyens du monde. »

Dans la situation actuelle de démarrage, ce Conseil s'appuie sur l'existence du Conseil d'Administration du Registre des Citoyens du Monde. Les réunions du Conseil des Territoires citoyens du monde pourront avoir lieu par les mêmes occasions, notamment aux Assemblées Générales.

Le Conseil sera représentatif de tout territoire citoyen du monde qui manifeste son intention de participer, avec droit de vote. En cas d'absence, les délégations et procurations seront acceptées.

Certificats de mondialisations

Landing Niassy et ses collègues représentant les « Territoires citoyens du monde » du Sénégal et de Gambie réclament que soit délivré à chaque territoire mondialisé un certificat. Cette demande a été également formulée par plusieurs autres communes mais n'a jamais été satisfaite.

Le Conseil décide que sera délivré un certificat de mondialisation à tout nouveau Territoire qui signera la Charte ainsi qu'aux communes anciennement mondialisées qui en feront la demande ou qui disposent d'un comité de mondialisation.

Roger Winterhalter composera le graphisme avec Alain Mabile, tandis que Daniel Durand fournira le texte. Grandeur proposée : A3, qualité « parchemin ».affichable.

Le certificat sera accompagné par un dépliant sur des suggestions d'action.

Le certificat pourrait être renouvelé lors du changement d'élus dans la commune ou faire l'objet d'une transmission entre l'ancien responsable et le nouveau.

Pour le suivi, il faudrait que dans la base de données, à côté de chaque commune, il y ait le nom du contact, exemple : à côté de Gjilan, mettre Roger.

Des projets

Il est également souhaité que les Territoires Citoyens du Monde mènent des projets qui peuvent être :

- **de petits projets** comme l'indique Marie-Françoise Lamperti suite à la rencontre avec un Conseiller municipal de la commune de Chelles. Ces projets peuvent être générateurs de budgets qui seront mis à la disposition du Congrès des Peuples, dans l'esprit de l'alinéa 5 du texte de référence de la Charte.
- **des projets de formation** : forum ou séminaire régional. Une telle rencontre pourrait avoir lieu entre des ressortissants de Mauritanie, du Sénégal et de Gambie
- **des projets d'échange** entre « Territoires ». (alinéa 2 de la Charte) Voir à ce sujet sur le site recim.org, les pages d'actions et de suggestions. www.recim.org/dem/csug-fr.htm

Un problème se pose souvent, c'est celui des voyages depuis les pays Africains vers l'Europe. En réponse, et lorsqu'il s'agit de voyages motivés par des réunions du Conseil des Territoires Citoyens du Monde, Marie-Françoise Lamperti, présidente de Agir pour les Droits de l'Homme va engager son association à faire les démarches nécessaires auprès des consulats, car elle voit dans ces voyages l'occasion pour les jeunes de se mettre en mouvement dans un cadre citoyen. De plus, s'il s'agit de voyages qui ont pour but la formation à la démocratie et aux Droits de l'homme, les ambassades ont des budgets disponibles. Pour cela il est nécessaire d'avoir un projet concret, le nombre de personnes, leur provenance, la période du séjour.

Elections au Congrès des Peuples

Les communes de Boulock, Kourame et Djilakoune pourront participer aux prochaines élections au Congrès des Peuples. Cette liste n'est bien sûr pas limitative.

Prochaines réunions :

- Participation du Conseil des Territoires Citoyens du Monde à l'Assemblée générale du Registre des Citoyens du monde (vraisemblablement le 13 mai 2010)

- Participation de représentants de Territoires Citoyens du Monde au Séminaire de Chelles sur les Droits de l'Homme (vraisemblablement les 14 et 15 mai 2010).



Territoires citoyens du monde

Quelques suggestions destinées aux Territoires Citoyens du Monde

- Diffusion auprès des habitants de l'information sur les buts et les moyens du mondialisme et du Congrès des Peuples
- Invitation des Conseils Municipaux et des populations à participer aux élections et à soutenir les délégués élus au Congrès des Peuples.
- Prise de conscience des populations et en particulier des élèves des écoles quant à la mondialité des grands problèmes (pollution, faim, démographie, armements...) (développement de l'idée de civisme mondial...)
- Prévoir une journée mondialiste annuelle dans les écoles.
- Information auprès d'autres villes ou communes des buts et de l'action du Congrès des Peuples.
- Étude des possibilités d'échanges entre les habitants des villes et communes mondialisées.
- Organiser éventuellement des voyages touristiques.
- Éventuelle institution d'une subvention régulière consentie par les villes et les communes mondialisées au Congrès des peuples.
- Matérialisation de la mondialisation : monument, bornes aux entrées de la ville, Charte de Mondialisation affichée dans les Mairies,
- Organisation d'une fête annuelle sur un thème mondialiste
- Présence des livres mondialistes dans les bibliothèques et vente dans les librairies des publications mondialistes
- Organisation de rencontres entre villes et communes mondialisées à travers le monde lors de séminaires ou congrès,
- Étude de l'extension du processus de mondialisation à des pays (en commençant par de petits pays, en particulier ceux ne possédant pas d'armée)
- Édition d'un bulletin annuel,
- Coopération avec les organisations mondialistes, en particulier avec les Groupes Parlementaires Mondialistes et le « Conseil Mondial des Mondialisations » au Japon,
- Organisation d'un week-end annuel pour que se renforce un Comité de Liaison des Communes et Villes Mondialisées
- Ouverture d'une Maison de la Citoyenneté Mondiale
- Adhésion à Solidarité Mondiale contre la faim

Cette liste est, bien sûr, non exhaustive, on peut y ajouter, par exemple, un concours de dessins, un concours de nouvelles, un concours de poésies (sur un thème mondialiste) un lâcher de ballons, etc., et tout ce que votre imagination vous dicte.



MAIRES POUR LA PAIX

Qui sommes-nous ?

- 1. L'Assemblée Générale de l'association Maires pour la Paix Campagne Vision 2020**
- 2. Conseil d'administration de l'association Maires pour la Paix Campagne Vision 2020**
- 3. Quelles sont les Villes Exécutives ?**
- 4. La mission des Maires pour la Paix**
- 5. Qu'est-ce que Maires pour la Paix ?**
- 6. Qui sont les membres ?**

1. L'Assemblée Générale de l'association Maires pour la Paix Campagne Vision 2020

L'Assemblée Générale met en place les lignes stratégiques pour la campagne (campagn association), incluant les plans et le budget de la campagne. Elle a lieu annuellement.

Les membres de l'Assemblée Générale sont les maires d'Hiroshima, Florence, Ypres, Malakoff, Hanovre, Manchester, Akron (Ohio) et l'ancien maire de Laakdal. Les trois Villes Exécutives qui n'étaient pas présentes à Florence (Volgograd, Christchurch et Muntulupa) sont invitées à devenir des membres de l'Assemblée Générale. Christchurch a adhéré depuis.

2. Conseil d'administration de l'association Maires pour la Paix Campagne Vision 2020

Nommé le 22 novembre 2007. Il s'occupe de la gestion et se rencontre au moins deux fois par an. Les membres du Conseil d'administration sont les maires d'Hiroshima, Florence, Ypres, Manchester, Akkron (Ohio), l'ancien Maire de Laakdal, le directeur d'administration de Malakoff et le trésorier provisoire et fonctionnaire d'Ypres.

3. Quelles sont les Villes Exécutives de Maires pour la Paix ?

Les Villes Exécutives se rencontrent tous les deux ans. L'Assemblée Exécutive est autorisée à prendre des décisions d'urgence pour l'Organisation à la place de l'Assemblée Générale exceptée l'élection du Président et du Vice-président. Ce fut les Villes Exécutives qui décidèrent de fonder l'association Campagne Vision 2020 afin qu'elle reste entièrement sous le contrôle de Maires pour la Paix.

4. Sa mission

Maires pour la Paix a le projet de construire la solidarité et de faciliter la coordination entre les villes qui soutiennent le Programme pour Promouvoir la Solidarité des Villes pour l'Abolition Totale des Armes Nucléaires. Son premier but est de travailler internationalement pour élever la conscience à l'égard de l'abolition des armes nucléaires. Il s'engage aussi officiellement à poursuivre la maintien de la paix dans le monde en travaillant sur le problème de la famine, de la pauvreté, du bien-être des réfugiés, des abus des droits de l'homme, de la destruction de l'environnement et sur d'autres problèmes qui menacent la coexistence pacifique.

5. Qu'est-ce que Maires pour la Paix ?

En août 1945, des bombes atomiques réduirent instantanément en décombres les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, tuant des centaines de milliers de vies précieuses. Aujourd'hui, plus de cinquante ans après la guerre, des milliers de citoyens souffrent encore des effets secondaires dévastateurs d'irradiation et d'une souffrance émotionnelle insondable. Afin d'éviter une quelconque répétition de la tragédie de la bombe A, les villes d'Hiroshima et de Nagasaki ont continuellement cherché à informer le monde de la cruauté inhumaine des armes nucléaires et ont immanquablement insisté pour que les armes nucléaires soient abolies.

Le 24 juin 1982, le maire Takeshi Araki d'Hiroshima proposa lors de la 2ème session spéciale des Nations Unies sur le désarmement tenue dans les quartiers généraux de l'ONU à New York, un nouveau programme pour promouvoir la solidarité des Villes pour l'abolition totale des armes nucléaires. Cette proposition offrait aux villes un chemin pour transcender les frontières nationales et travailler ensemble pour faire pression afin d'obtenir l'abolition nucléaire. Par la suite, les maires d'Hiroshima et de Nagasaki firent appel aux maires dans le monde entier pour soutenir ce programme.

Maires pour la Paix est composé de villes du monde entier qui ont formulé officiellement leur soutien au programme énoncé par le maire Araki en 1982. Le 20 décembre 2006, il y avait 1553 villes adhérentes issues de 120 pays et régions. En mars 1990, la Conférence des Maires fut officiellement enregistrée en tant qu'ONG des Nations Unies reliée au

Département de l'Information Publique. En mai 1991, elle devint une ONG de catégorie II (appelée actuellement une ONG en "Statut Consultative Spéciale") déclarée au Conseil Économique et Social.

6. Qui sont les membres de Maires pour la Paix ?

Les membres sont invités à une Conférence Générale tous les quatre ans. Vous trouverez une liste complète des membres de la Conférence de Maires pour la Paix sur le site Internet du secrétariat d'Hiroshima.

Les villes ne sont pas des cibles

Maires, défendons nos villes!

Les villes, cœur de la civilisation moderne et où habite la moitié de l'humanité, sont menacées :

Les villes ne sont pas en sécurité dans un monde où existent des armes de destruction massive.

Les villes ne sont pas en sécurité dans un monde où les règles de guerre sont inadéquates et non respectées.

'Maires pour la Paix' exige que chaque État possédant l'arme nucléaire, quel qu'il soit, d'une part reconnaisse publiquement que ce serait un crime de guerre d'ordre suprême que d'attaquer une ville avec des armes nucléaires ou d'exposer des régions peuplées à des retombées radioactives, et d'autre part œuvre immédiatement à ce que ses forces armées, dans n'importe quelle circonstance, ne puisse en arriver à de telles actions.

Si l'on veut être absolument sûr qu'un Hiroshima ou un Nagasaki ne se reproduise jamais:

Il faut bannir les armes nucléaires.

Les villes doivent être protégées du fléau de la guerre.

Les Maires pour la Paix appellent à la convocation de deux conférences internationales avant 2010 sur :

- un accord-cadre pour réaliser un monde exempt d'armes nucléaires avant 2020;
- l'amélioration des règles de guerre pour que les villes soient inviolables en cas de guerre.

Pendant que ces efforts de bannissement total sont en cours, des gestes de bonne volonté sont envisageables:

Tous les États possédant l'arme nucléaire devraient renoncer à l'usage ou à la menace d'usage des armes nucléaires ;

Toutes les forces armées, de terre, de mer et de l'air, devraient promettre inconditionnellement de ne pas bombarder les villes.

Pour atteindre ce but, 'Maires pour la paix' demande le soutien de:

- l'Union des villes et des gouvernements locaux' (UCLG) pour qu'elle soumette ce sujet aux Nations Unies pour une action urgente. Il a été demandé en 2007 aux associations nationales et régionales des maires d'adopter les résolutions de 'Les villes ne sont pas des Cibles' en vue de poser la question à la Conférence Mondiale de l'UCLG d'octobre 2007.

- La grande majorité des gouvernements du monde qui demandent que les Nations Unies convoquent ces deux conférences internationales. Les États membres des zones dénucléarisées sont invités à s'unir et à jouer un rôle moteur à l'Assemblée Générale des Nations Unies de Septembre 2008 en vue d'assurer l'adoption de ces résolutions.

- des organisations de sociétés civiles et des parlementaires des Etats possédant l'arme nucléaire, et leurs alliés, pour qu'ils incitent leurs chefs de gouvernements respectifs à faire preuve de bonne volonté envers l'organisation des conférences internationales.
- Aux États-Unis tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que cette question entre dans les débats des élections fédérales de 2008.

Selon ses moyens financiers, 'Maires pour la paix' enverra des délégations internationales de maires pour étudier les souffrances subies par chaque ville qui a été soumise aux bombardements. 'Maires pour la paix' condamnera aussi de façon constante les occasions où des figures publiques préconisent l'utilisation des armes nucléaires, en particulier contre des villes. 'Maires pour la paix' est fondamentalement opposé aux attaques terroristes contre les citoyens. La seule garantie qu'aucune ville ne soit victime du terrorisme nucléaire est l'élimination totale de toutes les matières fissiles à usage militaire.

Le Congrès mondial des villes soutient la campagne des Maires pour la Paix

Le 31 octobre 2007 la Campagne Vision 2020 des Maires pour la Paix a reçu l'appui de l'UCLG, la plus importante et la plus reconnue des associations de maires de par le monde. Dans sa déclaration finale, la United Cities and Local Governments (UCLG) soutient la campagne des Maires pour la Paix pour l'élimination des armes de destruction massive et appelle tous les états nations et groupes armés à cesser de considérer les villes comme des objectifs militaires : 'les villes ne sont pas des cibles'.

Dans son allocution au Congrès avant l'adoption de la déclaration, le maire Tadatoshi Akiba, Président des Maires pour la Paix, a souligné "Avec cette déclaration vous allez demander, au nom de la majorité de l'humanité, que les villes ne soient plus des otages passifs sous la menace de la destruction. Ceci sera une étape importante. Mais c'est une chose de réclamer un droit, et autre chose de l'exercer." Il a ajouté "Cela demandera du temps et des pressions, mais nous prendrons place à la table et notre voix sera entendue."

Ban-Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, a adressé un message spécialement enregistré pour les villes du monde, déclarant que "le futur de l'humanité dépendra de la manière avec laquelle les villes réagiront aux principaux défis posés par la globalisation."

Paragraphe 12 de la déclaration de Jeju : "Nous rappelons que l'utilisation d'armements conventionnels est actuellement la cause de souffrances insupportables pour les populations civiles. Nous appuyons la campagne à l'initiative des Maires pour la Paix, qui fait pression sur la communauté internationale pour renoncer aux armes de destruction massive. Nous appelons tous les états nations et groupes armés à cesser de considérer les villes comme des objectifs militaires : 'les villes ne sont pas des cibles'."

Plus de 1800 personnes ont participé aux deuxièmes rencontres de la United Cities and Local Governments sur le thème 'Changer les villes et donner direction au monde'. L'UCLG a été fondée en 2004 et a travaillé pour les Nations Unies, à titre consultatif, sur la question du gouvernement local.

L'UCLG est considérée par les Nations Unies comme la 'voix des villes'. Depuis que le fond des Nations Unies pour les populations a calculé que cette année, pour la première fois dans l'histoire, la balance entre la population rurale et la population urbaine a basculé en faveur des villes, on peut dire avec raison que la déclaration de Jeju parle au nom de la majorité de l'humanité.

Ainsi, alors que nous nous battons pour atteindre l'objectif d'adhésion, d'ici la fin de l'année, de 2020 maires pour Vision 2020, nous avons déjà obtenu le soutien du monde entier urbain. Ceci, et notre proche coopération avec les responsables de l'UCLG, va grandement renforcer la crédibilité et l'impact de nos efforts dans les années à venir, en particulier dans le cadre des Nations Unies.

L'adoption du cri de ralliement 'les villes ne sont pas des cibles' représente une opportunité particulière pour la campagne Vision 2020. Maires pour la Paix est bien établie comme une campagne anti armement nucléaire, mais ceci a limité l'appel de l'organisation à des régions du monde qui se sentent directement menacées par une possible attaque nucléaire. La perspective d'attaque conventionnelle est de loin plus présente et immédiate et a ainsi plus de résonance. Maires pour la Paix cherche à développer cet aspect de la campagne Vision 2020 en coopération avec l'UCLG et son programme City Diplomacy.

Première Conférence internationale sur le soutien diplomatique que peuvent apporter les villes à Maires pour la Paix

Le 23 juin 2008, à La Haye, aux Pays-Bas, près de 400 représentants de municipalités de plus de 70 pays différents se sont rassemblés à La Haye pour la première Conférence Mondiale sur le rôle diplomatique que pourraient jouer les communes.

Les participants, représentants de pays où se déroulent des conflits, ainsi que d'autres pays, discutèrent de la place que les municipalités peuvent tenir pour empêcher les conflits, ce, par la promotion du dialogue et par le soutien que leurs collègues, dans leurs efforts pour reconstruire après les événements conflictuels.

Ce document suivant en résulta ,après deux jours de débats afin de mettre en action l'organisation mondiale des villes unies et des municipalités. Ce document final rappelle la nécessaire participation des municipalités, il se trouve dans la déclaration finale du congrès "Villes en mouvement pour changer le monde"(JEJU-oct 2007).

Il insiste en particulier sur le principe suivant:"Nous soutenons l'initiative de la campagne des "Maires pour la Paix" qui incite la communauté internationale à renoncer aux armes de destruction massive. Nous appelons les États et les groupes armés à ne plus considérer les villes comme des objectifs militaires.

"Maires pour la Paix" a organisé l'un des ateliers de la conférence "Les villes ne sont pas des cibles""(voir le programme descriptif ci-joint).L'atelier fut animé par Mme Irma DJOLI,vice-présidente de la province de Milan(Italie),par M. Michel CIBOT,directeur de cabinet de la ville MALAKOFF,M.Joseph MAYORAL,maire de GRANOLLERS

(Espagne).

M. Mayoral introduisit le débat en rappelant la commémoration du bombardement aérien de GRANOLLERS, le 31 mai 1938.

Le manifeste cite entre autres :

"Aujourd'hui nous faisons le serment de ne pas oublier les événements tragiques que nous avons vécus. Dans cet objectif, nous demandons que la population civile n'ait plus jamais à subir de semblables attaques. Ni ici, ni nulle part ailleurs. Les villes ne sont pas des cibles.

Rien ne peut justifier l'attaque d'espaces civils, en particulier par des armes explosives de destruction massive. Selon nous, de telles actions sont des crimes totalement en désaccord avec la loi, et quand la loi internationale est ambiguë sur ce sujet, elle doit être clarifiée, consolidée, et surtout respectée, dans la volonté de préserver les villes de leur élimination par la guerre."

Les débats furent suivis d'une présentation-vidéo par le maire, M. AKIBA. Le président des "Maires pour la Paix" proposa un système de réponse dans le cas où des villes seraient soumises à des bombardements ou subiraient des armes de destruction massive.

LES VILLES NE SONT PAS DES CIBLES

motion en collaboration avec "Maires pour la Paix".

Alors que tous les efforts doivent être faits pour réduire les conflits et leurs violences, il est bon de se souvenir d'un problème récurrent dans la prévision de notre futur. Il faut avoir en esprit -"Maires pour la Paix" en a une conscience très forte- des formes extrêmes que peut prendre la violence-et il faut toujours avoir en perspective la protection des villes et de leurs habitants contre la destruction totale par la guerre.

Les lois internationales existantes n'ont pas suffisamment établi que les villes-lieux où vivent surtout des non-combattants doivent être l'objet de règles limitant les actes militaires.

Jusqu'à présent le débat sur ces lois s'est limité aux droits de l'homme et aux conventions militaires.

Les maires ont la responsabilité de prendre la parole pour défendre leurs villes, leurs citoyens, leurs patrimoines et leurs infrastructures, et ils ont le droit d'être entendus lorsqu'ils demandent que les règles de la guerre et les lois humanitaires internationales soient revues et corrigées.

"Maires pour la Paix" représente déjà une force importante dans le processus de révision du Traité de Non-prolifération des Armes Nucléaires. Les armes nucléaires représentent une menace tellement essentielle pour les villes que le simple fait d'envisager leur utilisation doit être totalement banni, comme cela a été fait pour les armes chimiques et bactériologiques. A travers la campagne "2020", les "Maires pour la Paix" travaillent dans le cadre de la décennie 2010-2020.

"Maires pour la Paix" voudrait développer une capacité à discuter concrètement de ce sujet dans n'importe quelle ville qui a été un champ de bataille, et où ont été utilisées des armes explosives contre des espaces civils.

Comment pouvons-nous développer cette capacité?

"Maires pour la Paix" s'est exprimé contre les rockets lancés contre Israël et contre la puissance de feu dirigée contre les villes libanaises en 2006.

Mais cette voix n'a pas été assez puissante et plus d'un million de personnes avaient dû se réfugier avant que le combat ne soit terminé.

Comment pouvons-nous faire mieux?

<http://www.2020visioncampaign.org/fr/pages/100>

Maires pour la Paix (Mayors for peace) invite les leaders du monde à préparer « la décennie décisive de 2010-2020 des Nations-Unies pour le désarmement nucléaire »



**Association Française des Communes,
Départements et Régions pour la Paix**
AFCDRP - Hôtel de Ville - Place du 11 novembre -
92243 MALAKOFF CEDEX

<http://www.afcdrp.com/>



Cités et Gouvernements Locaux Unis

Les membres

CGLU a des adhérents dans plus de 127 pays et sur les 5 continents

Ses membres sont des villes à titre individuel et les associations nationales de gouvernements locaux, ces dernières représentant toutes les villes et gouvernements locaux de leur pays.

Les membres de CGLU sont les représentants de plus de la moitié de la population mondiale

Une présence dans 127 des 191 pays du monde, dans les sept régions du monde:

- Afrique, 36 pays,
- Amérique Latine, 17 pays,
- Amérique du Nord, 5 pays.
- Asie-Pacifique, 16 pays,
- Eurasie, 11 pays,
- Europe, 34 pays,
- Moyen Orient et Asie de l'Est, 8 pays

CGLU a des membres dans presque tous les pays où il existe une association de gouvernements locaux, ce qui est le cas dans 112 pays à travers le monde

L'Europe connaît le meilleur taux d'adhésion : les associations nationales et leurs villes membres représentent près de 80% du total de la population européenne.

Plus de 1000 villes dans 95 pays sont des membres directs de GCLU

La France, l'Italie, le Maroc et le Sénégal sont les pays où les membres directs sont les plus nombreux.

Mission

Être la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts sur la scène internationale et par la coopération entre gouvernements locaux.

Objectifs

- Promouvoir une autonomie locale démocratique forte et effective dans le monde entier.
- Promouvoir l'unité et la coopération entre les membres.
- Assurer une représentation politique effective du gouvernement local au sein de la communauté internationale, notamment vis à vis de l'ONU et de ses agences.
- Être la source mondiale majeure d'information et de renseignement concernant le gouvernement local.
- Être la source mondiale du savoir, des échanges et des programmes de renforcement des compétences et des moyens, soutenant la mise en place et le renforcement de collectivités territoriales et associations nationales libres et autonomes.
- Promouvoir le développement économique, social, professionnel, environnemental et culturel, la formation et le service à la population en se fondant sur les principes de la bonne gouvernance durable et de l'inclusion sociale.
- Promouvoir l'égalité entre les races et les sexes, et combattre toutes les formes de discrimination.
- Être une organisation démocratique forte, reflétant dans sa composition et son fonctionnement la diversité des sphères locales de gouvernance.
- Promouvoir la coopération décentralisée et la coopération internationale entre les collectivités territoriales et leurs associations.
- Promouvoir les jumelages et le partenariat comme moyen de connaissance réciproque et d'amitié entre les

populations.

- Développer des politiques, des programmes et des initiatives dans le cadre des mission, valeurs et objectifs de l'Organisation mondiale, ce qui implique la recherche de moyens appropriés pour les mettre en œuvre, dans le cadre des règles internes de l'organisation.

Rôle

- Ø S'engager activement dans un travail de lobbying et de défense pour promouvoir le rôle et le statut des gouvernements locaux sur la scène internationale et influencer les décisions de politiques internationales.
- Ø Développer et promouvoir les politiques et les positions sur les problèmes clés et d'importance pour le gouvernement local et la communauté internationale.
- Ø Collaborer activement avec les Nations Unies et ses agences et d'autres organisations internationales pertinentes.
- Ø Développer des initiatives et programmes d'action fondés sur les principes d'autonomie et de solidarité internationale notamment par la coopération décentralisée, des projets de développement entre gouvernements locaux et entre associations de gouvernements locaux.
- Ø Construire une plate-forme internationale d'échanges, de partenariats afin de renforcer les capacités des autorités locales et de leurs associations.
- Ø Promouvoir un réseau fort de membres de gouvernements locaux et développer des services et des produits mondiaux pour satisfaire leurs besoins et leurs demandes.
- Ø Devenir une source mondiale majeure d'information concernant l'autonomie locale, les autorités locales, la solidarité internationale et l'échange de savoir.
- Ø Diffuser à ses membres, par des publications, des colloques et grâce aux nouvelles technologies, une information sur la situation et l'évolution des gouvernements locaux dans le monde.

Une structure démocratique



Niveau local

En regroupant maires et élus locaux, Cités et Gouvernements Locaux Unis est une véritable organisation mondiale de collectivités locales, dotée d'une structure démocratique. Cette organisation offre aux citoyens un moyen d'expression au niveau mondial par la voix de leurs élus locaux. Les villes, collectivités locales ou associations adhérentes de Cités et Gouvernements Locaux Unis sont, de plein droit, membres de son Assemblée générale.

Niveau National

Dans la plupart des Etats, des associations assurent la représentation nationale des communes, villes et grandes métropoles. Dans le cadre de ces associations, les maires et conseillers municipaux élisent leurs représentants au niveau national.

Niveau continental

C'est à cette échelle que maires et élus locaux sont élus pour représenter, au Conseil mondial de Cités et

Gouvernements Locaux Unis, chacune des sept régions membres de l'organisation : Afrique, Amérique Latine, Amérique du Nord, Asie Pacifique, Eurasie, Europe et Moyen-Orient et Asie de l'Est. Par cette structure, l'organisation vise à assurer aussi un équilibre géographique des gouvernements locaux au niveau mondial.

Aux sept régions géographiques, s'ajoute une Section Métropolitaine, afin de mieux prendre en compte les spécificités des grandes métropoles de plus d'un million d'habitants.

Niveau mondial

Les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis élus par leurs pairs au niveau régional se retrouvent au Conseil Mondial. Ce Conseil rassemble 318 élus du monde entier représentant les gouvernements locaux dans leur diversité. Ils procèdent à l'élection de la Présidence de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Tout Maire ou élu local, d'où qu'il soit, peut être élu à la Présidence. Pour que sa candidature soit recevable, elle doit être soutenue par au moins six membres de l'organisation (villes individuelles ou associations) dans au moins deux régions continentales. L'élection des trois membres de la Présidence se fait selon la règle de la majorité simple.

Relations avec l'ONU

L'un des principaux objectifs définis dans le programme de travail 2005-2007 de CGLU est de renforcer le statut des gouvernements locaux au sein des Nations Unies et de leurs agences. CGLU et ses membres avaient déjà cet objectif et ont déjà obtenu les résultats suivants :

Les recommandations des gouvernements locaux sur les Réformes de l'ONU

Dans le cadre de ses actions de lobbying politique sur la réforme de l'ONU, CGLU a proposé plusieurs recommandations au Groupe d'Experts de haut-niveau présidé par les Premiers Ministres du Mozambique, de Norvège et du Pakistan. Les 15 membres du Groupe d'Experts présenteront leurs recommandations sur les moyens pour les Nations Unies de travailler de façon plus cohérente et plus efficace à travers le monde dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. Leur rapport doit permettre de poser les jalons d'une restructuration en profondeur du travail opérationnel des Nations Unies.

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement : La reconnaissance

Lors du Sommet du Millénaire + 5, qui s'est tenu à New York, les 150 chefs d'Etat et de gouvernements ont souligné l'importance du rôle des autorités locales dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La [Déclaration Finale du Sommet](#) contient des avancées significatives pour les gouvernements locaux et ouvre de nouvelles possibilités de dialogue entre l'Assemblée Générale de l'ONU et Cités et Gouvernements Locaux Unis. Le texte place d'ailleurs les autorités locales en tête de la liste des partenaires des Nations Unies.

Rapport Cardoso : une avancée historique

Le rapport Cardoso, qui porte sur les relations entre les Nations Unies et la société civile, rédigé à la demande du Secrétaire Général et publié le 22 juin 2004, recommande que les Nations Unies considèrent Cités et Gouvernements Locaux Unis comme une instance consultatives de l'ONU, sur les sujets liés à la gouvernance.

Le Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA)

Le Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA) a été mis en place en janvier 2000, afin de renforcer les relations entre les gouvernements nationaux et les autorités locales dans la mise en œuvre de l'agenda de ONU-Habitat. UNACLA est la première instance consultative officielle des autorités locales à être rattachée aux Nations Unies. CGLU nomme la moitié de ses vingt membres.

La Banque Mondiale encourage le développement des villes

En février 2006, le Président de la Banque Mondiale, Paul Wolfowitz, a annoncé que la Banque souhaitait développer ses partenariats avec CGLU et cherchait de nouveaux outils afin de prêter directement aux autorités locales sans garantie souveraine. Les représentants de CGLU et de la Banque mondiale ont décidé de poursuivre et intensifier leur dialogue afin d'aboutir à des solutions rapides, simples et efficaces pour le développement des villes et donc du monde.

Agir en partenaire des Nations Unies

Les liens entre les autorités locales et les Nations Unies sont renforcés par des partenariats forts entre Cités et Gouvernements Locaux Unis et les agences de l'ONU ou les programmes comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les autres partenaires sont : l'Agence des Nations Unies pour les villes et autres établissements humains (ONU-HABITAT) ; le Fond des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Promouvoir la Campagne du Millénaire

CGLU renforce son partenariat avec la Campagne du Millénaire des Nations Unies, afin de promouvoir le rôle des gouvernements locaux pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le cadre de ce partenariat et grâce au soutien de la Generalitat de Catalunya et de la ville de Barcelone, un bureau de la Campagne du Millénaire vient d'ouvrir dans les locaux du siège de CGLU à Barcelone. Ensemble, CGLU et la Campagne du Millénaire ont publié le fascicule « [Huit façons de changer le monde](#) », qui présente les 8 points d'actions à mettre en œuvre par les autorités locales du Nord comme du Sud, afin d'atteindre les OMD. Ils ont aussi mis en place une "Voice Box", un studio d'enregistrement vidéo donnant aux élus l'opportunité d'enregistrer leurs engagements en faveur des OMD.

PRIORITES STRATEGIQUES 2007-2010 DE CGLU

Approuvées par le Conseil Mondial de CGLU, le 31 Octobre 2007 à Jéju, Corée

Depuis sa création en 2004 lors du Congrès fondateur de Paris, CGLU a su devenir l'organisation mondiale de référence des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations. Elle a acquis sa légitimité en les représentant sur les grands dossiers de gouvernance mondiale et en unissant leurs voix auprès de la communauté internationale. Les actions de sensibilisation entreprises sur la scène internationale par CGLU sur des questions telles que les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'égalité entre hommes et femmes, le sida et la décentralisation ont abouti à l'élaboration de déclarations et d'outils internationaux extrêmement novateurs quant au rôle que doivent jouer les autorités locales dans ces domaines.

La reconnaissance du rôle des autorités locales dans la Déclaration du Millénaire et l'adoption des Directives internationales sur la décentralisation sont deux bons exemples de documents approuvés au niveau international, susceptibles de véritablement ouvrir la voie aux autorités locales.

CGLU s'est efforcé de mettre en avant les priorités des gouvernements locaux aux niveaux les plus élevés du système onusien, tout en tenant compte des changements en cours et de l'agenda international. Notre action peut se résumer ainsi:

- Ø Améliorer la reconnaissance de l'Organisation mondiale comme principal interlocuteur de la communauté internationale en matière de gouvernance locale et régionale.
- Ø Favoriser l'approfondissement des relations de travail entre tous les membres, quelle que soit leur taille, leur nature et leur cultures ou religions.
- Ø La prise en compte du point de vue des gouvernements locaux dans l'agenda international.
- Ø Accroître la capacité d'action de l'Organisation mondiale en renforçant son Secrétariat.

Le succès de CGLU est dans une large mesure dû à la collaboration et aux efforts de ses membres. Il revient également aux membres de dire si CGLU répond à leurs attentes et de décider de la voie à suivre. Au cours des trois prochaines années, les actions dans les quatre domaines cités plus haut resteront un facteur essentiel pour faire de Cités et Gouvernements Locaux Unis l'organisation généraliste DES gouvernements locaux POUR les gouvernements locaux et CONCERNANT les gouvernements locaux, tel que ses membres l'avaient envisagé il y a bientôt de dix ans.

« Cités et Gouvernements Locaux Unis » a son siège à Barcelone, Espagne et vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Cités et Gouvernements Locaux Unis
Carrer Avinyó 15
08002 Barcelona
Espagne

Tel: +34 93 34 28 750
Fax: +34 93 34 28 760
Email: info@cities-localgovernments.org

Elisabeth Gateau, Secrétaire Générale

Chargés de mission :
Edgardo Bilsky
Mohamed Boussraoui
Marie-Laure Roa
Emilia Saiz



HISTORIQUE DES MONDIALISATIONS

Les Citoyens du Monde ne se sont pas donné d'autre mission que celle d'inventer des techniques de sensibilisation pour développer une conscience mondiale permettant de créer une opinion publique mondiale capable de promouvoir et d'exiger la mise en place d'INSTITUTIONS MONDIALES pour assurer la survie de l'humanité.

Pour les CITOYENS DU MONDE, la mondialisation est une "technique" comme l'enregistrement, c'est-à-dire un moyen pour accélérer la prise de conscience planétaire des problèmes humains.

Tandis que l'enregistrement est un engagement individuel, la mondialisation peut être considérée comme un engagement collectif.

Mondialiser une commune, c'est transposer, à l'échelon de la cellule de base de tous les groupements humains, l'acte individuel d'enregistrement de Citoyen du Monde.

Prendre sa carte de Citoyen du Monde, c'est apporter la preuve qu'on a pris conscience de sa part de responsabilité personnelle dans les problèmes actuels, c'est porter témoignage qu'au-dessus de son appartenance à un groupe local, à une collectivité nationale, le Citoyen du Monde a senti, a compris qu'il est membre d'une communauté plus vaste, celle que constitue l'humanité entière, et qu'il a envers elle des devoirs, des obligations comme il en a envers sa commune ou envers sa nation d'origine.

S'enregistrer comme Citoyen du Monde, c'est accepter de participer à la tâche commune à tous les hommes, c'est prendre l'engagement moral de transcender, de reporter à l'échelle planétaire ses obligations de citoyen, c'est se déclarer disponible dans la lutte à entreprendre afin d'assurer la survie de l'humanité menacée, afin de faire triompher l'idéal de justice et de paix auquel aspirent tous les hommes de bonne volonté.

La mondialisation d'une commune, c'est l'acte par lequel la commune, cellule de base de toute organisation nationale, sociale et politique, déclare avoir pris conscience des problèmes qui se posent à la communauté mondiale et s'engage à leur chercher, en accord avec toutes les communes du monde, une solution juste et équitable pour tous.

Par cet acte, encore symbolique, la population, soit directement, soit par un vote de son Conseil Municipal, reconnaît qu'elle se rend compte des grands périls qui nous menacent et des réalités qui nous cernent et qu'elle est prête à assumer pour la part qui lui incombe, ses responsabilités dans l'organisation d'un monde cohérent d'où l'angoisse et la misère seraient bannies.

- Péril : La menace de destruction totale que fait peser sur l'humanité un conflit atomique.
- Péril : la destruction irraisonnée des grandes richesses naturelles.
- Péril : la pollution, sous toutes ses formes.
- Réalité : L'interdépendance, non seulement politique, mais technique, économique, morale de tous les peuples.
- Réalité : La totale interdépendance de tous les humains face aux problèmes de la paix et de la guerre, de la malnutrition, de la répartition des matières premières.
- Réalité enfin de la nécessité d'une organisation supranationale, seule capable de proposer et d'imposer au besoin, des solutions équitables à tous les problèmes qui se posent et que les gouvernements nationaux ne sont pas capables de résoudre.

En un mot, par la décision de mondialisation, la commune affirme sa volonté, par delà ses préoccupations locales, de collaborer à l'élaboration de la société de demain, de prendre part à la construction d'un monde meilleur d'où disparaîtraient la peur, la misère et la faim.

Comment est née cette idée de mondialisations, comment s'est-elle développée ?

CAHORS

C'est le "Centre de Recherches et d'Expression Mondialiste", animé par Sarrazac, qui eut l'idée de cette technique nouvelle.

Constatant la vague d'enthousiasme soulevée par le geste de Garry Davis plantant sa tente sur le territoire de l'ONU au palais de Chaillot, en présence des réactions très favorables provoquées par cette prise de position, devant le succès du meeting au Vélodrome d'hiver, le Centre de Recherches mit au point, avec des camarades de Cahors dont le Docteur Sauvé, le texte de la Charte de Mondialisation qui allait être proposée à l'acceptation du Conseil Municipal de Cahors le 3 juillet 1949.

Le 20 juillet, le Conseil, nouvellement élu, adoptait la Charte par 20 voix et 7 abstentions.

Dès le lendemain, un groupe de travail commençait une consultation populaire. 70 % du corps électoral fut touché, 59% des électeurs inscrits votaient oui, 11 % s'abstenaient.

Le 30 septembre, le Conseil Général du Lot adoptait un motion favorable et "invitait les municipalités du Lot à examiner l'extension du geste de Cahors au département tout entier".

Le 15 février 1950, 239 communes du Lot avaient voté le texte de la Charte. A Figeac, où les dissensions politiques étaient particulièrement vives, un vote de la population fut organisé. 82 % des électeurs inscrits répondirent oui.

Les 24 et 25 juin 1950, des cérémonies consacrant la mondialisation du Lot furent organisées à Cahors.

Tous ceux qui eurent le joie d'assister à ces manifestations en conservent un souvenir inoubliable. La cérémonie au pont Valentré atteignit une ferveur et un enthousiasme indescriptibles. Les 5000 habitants étaient dans la rue.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Parallèlement des tests semblables intervenaient dans la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Revel, patrie de Vincent Auriol, alors président de la République, se mondialisait le 10 février 1950 et son maire, à cette occasion, était reçu à l'Elysée.

Au printemps 1950, 10 Conseils Généraux, d'une zone allant des Landes à l'Hérault, représentant 3.400.000 habitants, votaient des résolutions favorables à la Charte.

Dans diverses régions de France, au cours de l'année 1950, de nombreuses communes suivaient l'exemple de Cahors.

16 municipalités dans l'Aude, 24 en Haute-Garonne, 13 dans le Tarn-et-Garonne, 13 dans le Pas-de-Calais, l'île de Sein, 2 communes de la Meuse se déclaraient territoire mondial. En 1951 et 1952 d'autres encore venaient s'ajouter à la liste ; en Isère en particulier, Marius POIZAT, maire de Mousterox-Milieu, profitant du renouvellement du Conseil Municipal, organisait une consultation électorale parallèle et obtenait sur le vote de la Charte une majorité plus substantielle que celle recueillie sur sa liste.

Dans la Drôme, par consultation individuelle de chaque électeur, nous obtenions la mondialisation de Bourdeaux, chef-lieu de canton et de deux communes avoisinantes ; ces référendums ont été confirmés par le vote du Conseil Municipal

Hors de nos frontières, les mêmes résultats encourageants étaient obtenus. En Allemagne Koeningswinter et Oberwinter, Brande au Danemark se mondialisaient. En Belgique, grâce à Maurice Lejeune, Chassepierre et Florenville puis Mont-sur-Marchienne et Grand-Manil en Italie Rocca Sinibalda, partout où l'expérience étaient tentée, les résultats étaient semblables.

En Inde, le syndicat paysan de Kisan Panchayat, les deux plus grandes universités, Lucknow et Allahabad adoptaient le texte de la Charte.

Le Japon, encore traumatisé par les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki commençait à son tour à s'intéresser à cette action avec la mondialisation de la cité d'Ayabe, et grâce en particulier à l'association Oomoto, de nombreuses villes, puis des préfectures entières se joignaient au mouvement.

GARD

Puis, dans le département du Gard, l'action fut poussée encore plus en profondeur par Renée et Roger Volpelière.

Le 11 décembre 1950, le Conseil Général avait voté la motion suivante :

"Mis au courant des initiatives de mondialisation des communes et villes françaises entreprises dans divers départements par l'adoption de la Charte de mondialisation,

Après avoir reconnu la haute portée de cette Charte, appelant individuellement et librement les habitants des communes de France à affirmer leur volonté de paix en liant cette volonté à celle de tous les peuples du monde,

Considérant que la paix et le souhait sacré de tous les Français, qu'elle est un bien commun à l'humanité tout entière et qu'ainsi sa sa défense n'appartient pas seulement à tel ou tel parti ou mouvement, mais qu'elle doit s'organiser

unanimentement par des voies et moyens démocratiques sur des propositions constructives.

Considérant que cette formule de consultation individuelle populaire en dehors des partis n'atteint aucun d'eux et qu'ainsi au lieu de diviser les hommes, elle les unit fraternellement.

Le Conseil Général du Gard enregistre avec satisfaction l'initiative et l'adhésion de plusieurs communes du départements français à la Charte de mondialisation qui rend possible cette unanimité populaire,

Engage les communes du département du Gard à étudier attentivement la Charte de mondialisation qui va leur être soumise par le Conseil français provisoire des communes et villes mondialisées et les invite à y souscrire, afin que leur geste prouve au monde la volonté unanime de paix du peuple de France, sans considération de parti, de croyance ou d'idéologie."

Aidés du pasteur Monteil et de M.Soubeyran, forts de cet appui du Conseil Général, Renée et Roger Volpelière commençaient, pendant tous leurs loisirs, une campagne intensive. Visite aux Maires, aux Conseillers municipaux, à toutes les personnalités de la commune, réunions d'information, articles de presse.

Le 1er juillet 1951, une réunion à Nozières permettait d'analyser les premiers résultats. 91 communes mondialisées en 6 mois. Le Conseil Français des Communes et Villes mondialisées était créé, dont M. Paganelli, Inspecteur Général honoraire, Préfet du Gard honoraire, prenait la présidence ; M. Amphoux bien connu dans les milieux agricoles et viticoles, en assumant le secrétariat général.

Le nombre des communes mondialisées dans le département croissait rapidement : Uzès, Le Vigan, Alès, puis Nîmes, se joignaient à ce grand élan et lors des fêtes de mondialisation de Nîmes, les 18 et 19 octobre 1958, 260 communes sur 355 avaient adopté la Charte, 31 avaient voté des subventions annuelles de 1.000 à 15.000 A.F., le Conseil Général, à partir de 1955, versait une subvention de 25.000 A.F. puis votait un crédit exceptionnel de 500.000 A.F. pour le colloque international du Pont du Gard, auquel assistaient, entre autres personnalités, Lord Attlee, ancien Premier ministre anglais, et Lord Boyd Orr, Prix Nobel de la Paix. La ville de Nîmes votait une participation de 1.000.000 A.F. pour les fêtes de mondialisation. Des cérémonies d'inauguration du disque arc-en-ciel étaient organisées dans de nombreuses localités chaque fois devant un public toujours aussi nombreux et dans un enthousiasme fervent.

Enfin, d'émouvantes manifestations se déroulèrent à Vallon-Pont-D'arc le 14 mai 1956, en présence des principales personnalités du Département, sous la présidence du Maire, M. Ageron. L'inauguration de la stèle de mondialisation donna lieu à une cérémonie inoubliable, devant une foule vibrante qui proclamait par sa présence son espoir en une organisation plus harmonieuse de notre planète.

Vallon-Pont-d'Arc sera la première commune qui donnera l'impulsion pour voter au Congrès des Peuples, grâce à la réunion du 12 juillet 1970. Elle entraînera dans ce vote transnational Orval, mondialisée en 1971 par Henri Cainaud, et Chassepierre, qui participera à la 2ème élection au Congrès des Peuples.

LES MONDIALISATIONS HORS D'EUROPE

La technique des mondialisations, expérimentée en Europe dès 1949 (particulièrement en France, mais aussi en Belgique, en Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, etc.) se retrouve peu après, sous l'influence du Mouvement Universel pour une Fédération Mondiale, dans les continents américain et asiatique.

En Asie, après quelques expériences en Inde, le mouvement trouve un terrain particulièrement favorable au Japon, durement touché matériellement et surtout psychologiquement par la guerre et l'expérience" atomique.

En Amérique, le mouvement se développe essentiellement au Canada, sous l'impulsion de responsables du MUFM particulièrement dynamiques, le couple A. et H. Newcombe.

Nous dirons successivement quelques mots de la situation dans ces deux pays.

NÎMES

TEXTE DE L'INSCRIPTION PLACÉE SUR LA STÈLE DE MONDIALISATION

Cette commune est territoire français et s'est reconnue territoire mondial :

La collectivité, mondiale, faite de villages et de villes, doit être protégée contre la menace atomique, les reculs de civilisation de la guerre froide, et les dévastations de la guerre. Elle doit organiser les coopérations minima indispensables à son développement au bénéfice de tous les hommes.

Seuls les Contrôles Mondiaux, des Lois, des Institutions et une Haute Autorité Mondiale garantiront à tous, des coopérations et des protections minima de mondialité.

En se mondialisant, cette commune entre au Service du Bien Public Mondial. Elle appelle au devoir de protection de chaque commune par toutes, à la prise en charge des Intérêts Supérieurs de la Collectivité Mondiale.

Parcelle de cette collectivité, elle s'engage à contribuer à sa protection et à son développement. Elle participera à fonder par le vote, le service et le respect de ses lois, la première civilisation de cohabitation mondiale.

Une telle entreprise de défense de la patrie de l'homme requiert, plus que la guerre, élévation et sacrifice.

MONDIALISATIONS A LA MODE JAPONAISE

C'est en 1950, peu avant que n'éclate la guerre de Corée, que se déclare mondialisée la cité de Ayabe, qui vient de se former par la fusion de plusieurs villes et villages juxtaposés jusque-là.

La résolution du Conseil Municipal fait référence à l'article 9 de la Constitution du Japon qui comporte le renoncement de celui-ci à la guerre. La déclaration suivante est adoptée : "La Ville de Ayabe se déclare en complet accord avec l'objectif d'une fédération mondiale à créer, sur la base du maintien de la paix mondiale comme prévu par la Constitution japonaise, et affirme qu'aucun effort ne doit être épargné en vue d'établir une paix permanente sur la terre en coopération avec le reste du monde."

Quelques autres villes et villages du Japon se déclarent mondialisés, entre 1950 et 1956, dont Hiroshima en 1954. Mais le mouvement prend vraiment de l'ampleur à partir de 1956 (entrée du Japon aux Nations Unies) et surtout 1957 (mondialisation votée par l'Assemblée Provinciale de Okayama, province de plus de 2 millions d'habitants. La "déclaration" finalement adoptée ne comporte cependant pas strictement le mot "mondialisation" : l'Assemblée déclare "être en faveur de la création d'un gouvernement fédéral mondial par le renforcement des Nations Unies".

A ce jour (1970) près de la moitié des provinces du Japon ont adopté des déclarations de mondialisation. En 1966, un Conseil Mondial pour la Mondialisation a été créé par le M.U.F.M. et son siège se trouve au Japon à Hiroshima.

MONDIALISATIONS A LA MODE CANADIENNE

D'après Alan et Hanna Newcombe, une résolution votée par un Conseil Municipal (ou une autre autorité locale) risque d'être oubliée si aucune autre action ne rappelle aux citoyens sa valeur permanente. Dans cette optique, ils ont proposé en 1966 que chaque vote soit accompagné de trois autres décisions :

- Faire flotter sur l'Hôtel de Ville, le drapeau des Nations Unies, à côté du drapeau national,
- organiser chaque année une collecte en vue de verser au compte spécial des Nations Unies une somme égale à 0,01 % des impôts de la collectivité locale,
- Organiser un jumelage avec une communauté mondialisée d'un autre pays.

Les arguments qu'ils donnent en faveur de cette mondialisation "nouvelle manière" sont les suivants :

- **Drapeau** : malgré tous leurs défauts, les Nations Unies possèdent le seul drapeau reconnu dans le monde comme étant celui d'une organisation mondiale. Chaque jour, il rappelle aux citoyens qu'il existe un monde au-delà des confins locaux
- **Collecte** : tout le monde ne peut lire Clark & Sohn ou discuter avec un membre du Foreign Office, mais chacun, même un enfant de 13 ans, peut vendre des "timbres pour la paix" en donnant les explications nécessaires, on peut donc acheter ces timbres en écoutant ces explications.
- **Jumelage** : c'est une opération populaire. Presque tout le monde peut se trouver concerné par une activité en découlant : échanges de dessins d'enfants, de photos, de films d'amateurs, correspondance, échange de jeunes, etc. Les différences locales s'estompent. La presse locale parle de ces activités, ce qui constitue une bonne propagande.
- Une réaction en chaîne favorable est ainsi amorcée.

A ce jour (1970), huit gouvernements locaux, représentant plus de deux millions de Canadiens, ont voté la mondialisation assortie des décisions ci-dessus. En particulier, Ottawa et Toronto ont été mondialisées.

CONCLUSION

Quelle que soit la technique de mondialisation employée, il est urgent que toutes les villes du monde qui se sont déclarées mondialisées, se rassemblent dans un Conseil International de mondialisation afin d'accélérer le processus de mondialisations à travers la planète et de se saisir d'évènements mondiaux pour faire prévaloir à chaque fois la nécessité de la mise en place d'Institutions Mondiales, seule solution aux conflits et aux problèmes économiques de l'humanité.

Le Conseil International de mondialisation pourrait par exemple :

- exiger que des lieux stratégiques ou indispensables à la survie de l'humanité passent sous le contrôle et la gestion d'organismes supranationaux, tels : le canal de Suez, la forêt brésilienne, Jérusalem, le canal de Panama, le Sahara, les océans... ;
- faire participer les communes aux élections transnationales pour le Congrès des Peuples.

Texte de la brochure 13 des **Citoyens du Monde**,
reprise dans le tome 1 de la SOMME MONDIALISTE.

66 Boulevard Vincent Auriol

75013 PARIS

abc@recim.org